



Paris, le 14 mars 2011

Loi psychiatrie : un progrès qui doit s'accompagner de moyens

Le projet de loi psychiatrie constitue une avancée pour le droit des patients et pour la protection des citoyens. Mais il doit s'accompagner d'un plan national d'urgence pour remettre à niveau les moyens de la psychiatrie alors que la moitié des lits psychiatriques ont été fermés en vingt-cinq ans

L'Institut pour la Justice, avec ses experts psychiatres et psychologues associés, salue les avancées contenues dans le projet de loi « psychiatrie » pour les patients, pour leur famille et pour l'ensemble des citoyens :

- Pour les patients, l'obligation de soins hors de de l'hôpital permettra de limiter les ruptures de prise en charge qui suivent parfois les hospitalisations,
- Pour les familles de patients, la simplification des modalités de l'hospitalisation à la demande d'un tiers les déchargera de décisions parfois déchirantes,
- Pour l'ensemble des citoyens, les précautions prises pour la levée d'hospitalisation des malades mentaux potentiellement dangereux garantissent un meilleur équilibre entre libertés individuelles et sécurité publique.
- De façon générale, le rôle nouveau donné au juge, garant des libertés, constitue un progrès de notre Etat de droit.

Toutefois, ce projet doit impérativement être accompagné d'un véritable plan Marshall pour la psychiatrie française, sinistrée par plusieurs décennies de fermetures inconsidérées de lits d'hôpitaux.

L'Institut pour la Justice appelle à la formulation d'une politique globale de la prise en compte de la dangerosité en psychiatrie, suivant les lignes fixées par le Dr Olivier Halleguen dans son étude publiée aujourd'hui intitulée « [Prise en charge des patients psychiatriques dangereux](#) ».

Contact presse : Yannick Twarogowski, 06 98 76 58 58

Institut pour la Justice : Institut indépendant d'action et de réflexion visant à promouvoir une Justice plus équitable. Association loi 1901 rassemblant plus de 300 000 sympathisants actifs (dont 45 000 bienfaiteurs) et accueillant des victimes et familles de victimes, l'Institut pour la Justice est également un laboratoire d'idées et de publications regroupant des experts reconnus du champ pénal (avocats, magistrats, professeurs de droit, psychiatres, criminologues...). Son cœur de réflexion tourne autour de 4 axes : la peine et son application, la récidive, l'évaluation et le traitement psychiatriques des auteurs, et le droit des victimes.